

DECHÉTÉRIES DU RÉSEAU SOVODEB : LES CONSIGNES DE TRI DU PLÂTRE ÉVOLUENT

Pourquoi ?



- Pour un tri de qualité conforme aux exigences de la filière
- Pour améliorer le recyclage du plâtre



ACCEPTÉS



INTERDITS

- PLAQUES DE PLÂTRE SANS ISOLANT
- DALLES DE PLAFOND EN PLÂTRE
- CARREAUX DE PLÂTRE
- CLOISONS ALVÉOLAIRES
- PRODUITS MOULÉS EN PLÂTRE NON FIBRÉ

- DÉCHETS DANGEREUX OU AMIANTÉS Nouveau
- MÉLANGES PAILLE / PLÂTRE, STAFF, STUC Nouveau
- PLAQUES SUPER-HYDROFUGES Nouveau
- MOQUETTE, FAIENCE, VINYLE, TOILE DE VERRE, PARE-VAPEUR Nouveau
- DÉCHETS INERTES (CARRELAGE)
- SACS DE PLÂTRE, SEAUX D'ENDUITS
- BRIQUES PLÂTRIÈRES OU PLÂTRÉES
- PLAQUES GYPSE CELLULOSE, BOIS / CIMENT

